

**I Conférence des Syndicats Méditerranéens de la fonction public
Hammamet, Tunisie, 9-10 novembre 2005**

Déclaration finale

Dix ans après la Conférence de Barcelone (1995), les organisations syndicales sont unanimes pour constater que les résultats sont bien en deçà des ambitions alors affichées. Le partenariat consistait à établir un lien entre développement économique, paix et démocratisation. Pour le mouvement syndical le bilan du Partenariat est décevant et il est difficile de ne pas constater son échec relatif.

Mais malgré toutes les critiques et réserves émises, pour le mouvement syndical, le Partenariat reste la voie à poursuivre. Son idée de base mérite d'être préservée et développée. Il demeure un cadre régional adéquat pour la coopération en Méditerranée y compris pour la démocratisation et la promotion des droits de l'homme à condition d'assurer sa cohérence et de le revitaliser avec un engagement politique plus ferme. De même la nouvelle Politique Européenne de Voisinage, dont les objectifs et les Plans d'Action se réfèrent explicitement à des mécanismes de consultation sociale, à la politique de l'emploi, à la liberté syndicale et aux conventions internationales sur le droit du travail. Cela ouvre une perspective intéressante pour les syndicats participants.

La Conférence des Syndicats Méditerranéens de la fonction public constate que :

1. La Méditerranée n'est pas devenue une zone de paix.
2. La situation économique et sociale ne s'est pas améliorée, bien au contraire il y a des secteurs où la situation est pire.
3. Le partenariat n'a pas contribué de façon effective à la création d'emplois.
4. La question migratoire reste un problème primordial non résolu dans le cadre du partenariat.
5. Peu de progrès démocratique et absence de dialogue social.

La Conférence réaffirme que Paix, respect des droits de l'homme, respect des droits de travailleurs fondés sur les normes de l'OIT, et politiques économiques favorisant le développement et le progrès social sont étroitement liés.

Pour un renforcement du multilatéral et des intégrations régionales. Un partenariat rénové devrait renforcer les principes du processus à savoir, égalité, coresponsabilité, solidarité et coopération dans le cadre multilatéral. La PÉV ne peut vider le Partenariat de son caractère régional. La Conférence considère que la nouvelle Politique Européenne de Voisinage devrait inscrire dans ses priorités l'impulsion d'une intégration régionale et sous régionale Sud-Sud. Il y a lieu donc d'encourager une logique de coopération régionale et une véritable coopération Sud-Sud afin d'asseoir les bases d'un marché plus large et capable d'attirer les investissements étrangers et de développer les coopérations scientifiques, techniques et culturelles.

Pour le co-développement. Le Partenariat Euromed n'a pas amélioré le niveau de vie des travailleurs et des populations. En conséquence il ne doit pas se réduire à une simple zone de libre échange et doit se transformer en un cadre privilégié pour promouvoir le développement et la démocratie. Nous estimons que le libre échange n'est pas la réponse exclusive pour le développement. Ils sont nécessaires politiques de cohésion sociale et territoriale, dont les services publics jouent un rôle très important, ainsi que les politiques des états membre du partenariat, dans le respect des normes internationales du travail.

Pour une politique active d'emploi. Les organisations syndicales estiment que la création de l'emploi doit être un élément transversal du Partenariat et doit devenir un de ses objectifs prioritaires. Elles demandent pour cela la mise en oeuvre de mesures concrètes favorisant cette priorité, spécialement dans le secteur et les services publics. Également, des mesures devraient être prises pour créer un emploi stable, de qualité, tendant à éliminer la précarité dans l'emploi public.

La conférence des syndicats du service public de la zone Méditerranéenne exhorte les pays d'accueil des immigrés que la question migratoire reste un problème primordial non résolu, il y a lieu d'encourager l'impulsion et l'intégration des travailleurs immigrés et leurs familles dans ces pays d'accueil et que la communauté doit inclure dans ces priorités une politique de voisinage basée sur l'égalité et les droits des migrants et demande aux états de ratifier la convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et leurs familles et que le partenariat soit basé sur les droits de l'homme et l'égalité.

Les syndicats méditerranéens du service public, condamne avec fermeté les opérations terroristes et criminelles qui se sont produites en JORDANIE dans trois Hôtels et qui ont fait des victimes civiles, les syndicats du service public s'accordent sur la nécessité de coopération commune pour lutter contre ces phénomènes.

La Conférence appuie le droit du peuple palestinien d'établir un état indépendant sur son territoire et dans le cadre des frontières du 4 juin 1967 et sa capitale Jérusalem et cela avec le respect de l'égalité et conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies. Le peuple Palestinien aspire une paix juste et globale qui assure une satisfaction aux générations futures. La Conférence demande aux différentes organisations syndicales de travailler pour stopper la politique de la construction du mur de séparation et d'arrêter la confiscation des terres et permettre aux travailleurs palestiniens d'atteindre leurs lieux de travail.

La Conférence, c'est avec regret que constate qu'au Chypre la paix et les droits fondamentaux des hommes continue d'être en souffrance à cause de l'occupation du Chypre du Nord et de la présence de l'armée turque qui continue depuis des années. Nous signalons qu'il est nécessaire une solution du problème immédiatement sur la base des résolutions des Nations Unies et les principes de l'Union Européenne, dont Chypre est membre.

Les organisations syndicales insistent sur le fin rapide de l'occupation de l'Irak, ainsi que sur le rôle fondamental que doit jouer l'ONU dans le processus de recouvrement de la souveraineté, de la reconstruction et de la garantie de l'unité de ce pays. De même elles appuient les efforts entrepris par la CISL, la CMT et la CISA pour aider à la reconstruction et l'unité des forces syndicales en Irak sur la base de la démocratie et de l'indépendance afin que celles-ci jouent pleinement leur rôle dans la défense des intérêts des travailleurs et participer efficacement à la reconstruction d'un Irak libre, souverain et démocratique. Pour cela, il faut aussi créer des structures syndicales sectorielles qui permettent, dans notre cas, de s'occuper des problèmes des travailleurs des services publics d'Iraq.

La Conférence demande que toute la vérité soit faite sur l'assassinat du l'ancien Premier Ministre du Liban et que les coupables soient jugés. Cependant cette question doit s'inscrire dans le respect de la légalité internationale et non pas à des fins politiques qui se traduirait par de sanctions contre la Syrie et risquerait d'accentuer la déstabilisation de la Région.

La Conférence appuie les efforts réalisés par la CIOSL et la CMT pour construire une nouvelle et unique centrale syndicale mondiale. Cette unité mondiale constitue un défi pour les enceintes régionales où les syndicats nous avons des intérêts, comme c'est le cas dans la région méditerranéenne. Sur le même sens nous nous appuyons la nécessité de renforcer le Forum Social Euromed. C'est pour cela que, en étant d'accord avec la résolution finale et le programme de travail approuvé à Barcelone le 6 et 7 novembre passé; nous croyons qu'il est nécessaire que les problèmes sectoriels soient tenus en compte. La Conférence propose au Forum Syndical Euromed et à la FSESP d'articuler la participation des syndicats de la fonction publique dans ses débats.

De la même manière, la Conférence propose que la FSESP et l'ISP préparent et une rencontre sur la Politique Européenne de Voisinage. Cette réunion devrait compter avec la participation des syndicats méditerranéens, mais aussi des syndicats de l'Est de l'Europe affectés par la politique de voisinage. Son but principal serait d'évaluer et de faire des propositions à la situation que la politique déployée par l'Union Européenne sur ses voisins, touchent à l'ensemble des services publics de ces pays et aux conditions de travail des employés publics.

La Conférence considère positif cette première rencontre. Pour lui donner continuité elle convient:

1. Poursuivre dans l'approfondissement des sujets traités dans cette I Conférence :
 - a. Les services publics dans le cadre de l'Association Euro méditerranéenne et la Politique Européenne de Voisinage;
 - b. Dialogue Social et négociation collective. Référence spéciale à la ratification de la Convention 151 de l'OIT;
 - c. En tenant en compte des campagnes dans la défense des services publics que la FSESP et l'ISP développent, la

Conférence approuve adapter ses contenus à la réalité méditerranéenne pour qu'elles puissent être utilisées dans l'action syndicale des syndicats méditerranéens de la fonction publique.

- d. Approfondir dans quelques nouveaux sujets: systèmes de protection sociale, services publics et immigration ...
2. On crée une Commission de Coordination qui sera chargée de réaliser le suivi des accords adoptés et de proposer les initiatives pour l'avenir.
3. La Commission est composée en principe par : l'UGTT de Tunis et les syndicats italiens et espagnols. De plus, la Commission sera ouverte à toutes les organisations qui désirent être intégrées, bien que le plus urgent soit de désigner une personne en représentation des syndicats de Proche Orient.
4. Un réseau de contacts sera créé immédiatement avec toutes les organisations syndicales présentes. La Commission de Coordination tiendra informée à tout le réseau des nouvelles et initiatives plus importantes de notre secteur, spécialement les relatives à l'Association Euro méditerranéenne et à la Politique Européenne de Voisinage en relation avec les services publics.
5. La Commission de Coordination, en fonction des possibilités de financement, pourra proposer la célébration de la II Conférence sur les Syndicats de la Fonction Publique.

Hammamet, Tunisie, 10 novembre 2005